

**Ordre du jour :**

- 1) 1 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 11 Février 2021
- 2) Remplacement d'un membre qualifié du Conseil d'Administration.
- 3) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020
- 4) Approbation du compte administratif de l'exercice 2020
- 5) Affectation définitive des résultats de l'exercice 2020
- 6) Adoption du budget primitif 2021
- 7) Adhésion au service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale du Tarn
- 8) Transfert d'un agent du CIAS à la 3CS
- 9) Annexe financière à la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'HAJA
- 10) Questions diverses

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 14 avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions au 53 bis, avenue Bouloc Torcatis à Carmaux, sous la présidence de Mme Fatima SELAM, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Membres en exercice : 18 - Représentés : 0

Membres présents : 11 - Membres avec pouvoir : 0

Voix délibératives : 11

**Présents :**

BLANQUET Marguerite  
BONFANTI Djamil  
COURVEILLE Martine  
FAURE Claire  
LEYMARIE Muriel  
PLO Pascal  
REDO Aline  
SELAM Fatima  
TIREFORT Jean-Michel  
TOUZANI Rachid  
VIDAL Suzette

**Excusés :**

GALLOIS Cécile  
SOMEN Didier  
PUEYO Patricia  
ROMIGUIER Valérie  
SLIMANI Saliha

**Absents :**

BLAVIER Yveline  
DURAND Rosette  
MILESI Marie

Date d'envoi de la convocation : 30 mars 2021

Date d'affichage convocation : 30/03/2021

## DELIBERATION N° 1

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CIAS du 11 février 2021

La Vice-Présidente rappelle les différents points examinés lors de la séance du Conseil d'Administration du 11 février 2021. Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'adopter le procès-verbal.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DECIDE** d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 février 2021.

## DELIBERATION N° 2

Remplacement d'un membre qualifié du Conseil d'Administration du CIAS

La Vice-Présidente rappelle que le Conseil d'Administration du CIAS, conformément aux articles L. 123-6 et R.123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, est composé de 18 membres répartis en 2 collèges :

- Pour le 1er collège : 9 représentants de la Communauté de Communes, élus au scrutin majoritaire parmi le conseil communautaire et par celui-ci
- Pour le 2<sup>ème</sup> collège : 9 membres nommés par le Président de la Communauté de Communes par arrêté, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les communes considérées.
- 

Parmi les membres nommés, siègent :

- ✓ Un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- ✓ Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales
- ✓ Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- ✓ Un représentant des associations de personnes handicapées du département
- ✓

Le Président de l'APAJH du Tarn, par courrier en date du 15 février 2021, nous informe du changement de missions de Mme Stéphanie MASSIER, représentante de l'APAJH au sein du Conseil d'Administration et désigne en remplacement de celle-ci, Madame Valérie ROMIGUIER, membre qualifié, représentant d'associations de personnes handicapés du département pour siéger au conseil d'administration du CIAS.

La nouvelle composition du CA du CIAS est la suivante :

<b>Président : Didier SOMEN</b>	
<b>Membres élus désignés par le Conseil Communautaire</b>	<b>Membres nommés par le Président au titre des personnes représentatives d'associations ou de personnes qualifiées</b>
Fatima SELAM (Vice-Présidente)	BLANQUET Marguerite

BONFANTI Djamila	BLAVIER Yveline
COURVEILLE Martine	DURAND Rosette
GALLOIS Cécile	FAURE Claire
MILESI Marie	LEYMARIE Muriel
REDO Aline	PLO Pascal
SLIMANI Saliha	PUEYO Patricia
TOUZANI Rachid	ROMIGUIER Valérie
VIDAL Suzette	TIREFORT Jean-Michel

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**VALIDE** la nouvelle composition du Conseil d'Administration

**AUTORISE** le Président à signer l'arrêté de nomination du membre qualifié

**DELIBERATION N° 3**  
Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020

La Vice-Présidente donne lecture du compte de gestion tel qu'il a été établi par la Direction Générale des Finances Publiques.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	7 315.73	5 484.13	12 799.86
Fonctionnement	68 573.79	- 35 730.04	32 843.75
<b>TOTAL</b>	<b>75 889.52</b>	<b>-30 245.91</b>	<b>45 643.61</b>

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DECLARE** que le compte de gestion de l'exercice 2020 du CIAS, établi par la Direction Générale des Finances Publiques, n'appelle ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes

**APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2020

**DELIBERATION N° 4**  
**Approbation du compte administratif de l'exercice 2020**

La Vice-Présidente présente, chapitre par chapitre, le compte administratif de l'exercice 2020 du CIAS, ainsi que le résultat de clôture au 31/12/2020.

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

Compte administratif	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	913 774.71	14 274.25
<b>RECETTES</b>	878 044.67	19 758.38
<b>RESULTATS 2020</b>	- 35 730.04	+ 5 484.13

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**CONSTATE** que le compte administratif 2020 est en concordance avec le compte de gestion 2020

**APPROUVE** le compte administratif 2020

**DELIBERATION N° 5**  
**Affectation définitive des résultats de l'exercice 2020**

La Vice-Présidente rappelle les résultats de l'exercice 2020.

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultats de fonctionnement	-35 730.04
Résultats antérieurs	68 573.79
Résultats à affecter	32 843.75
<b>SOLDE</b>	
Solde RAR	0
<b>AFFECTATION</b>	
Affectation au R002	32 843.75
Affectation au R001	12 799.86

Une inversion de chiffre s'est glissée dans les résultats présentés sur le rapport explicatif (32 483.75 € au lieu de 32 843.75€). Cette erreur est modifiée en conseil.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**VALIDE** l'affectation définitive des résultats de fonctionnement

**DELIBERATION N° 6**  
**Adoption du budget primitif 2021**

La Vice-Présidente rappelle le débat d'orientation budgétaire et présente le budget primitif 2021.

La Vice-Présidente propose le vote du budget primitif 2021.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DECIDE** de voter le budget primitif 2021

**DELIBERATION N° 7**  
**Adhésion au service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

La Vice-Présidente expose au Conseil d'Administration que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn a créé un service de remplacement auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel administratif ou technique moyennant une participation horaire fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Elle sollicite du Conseil d'Administration l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante le moment venu.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**VALIDE** l'adhésion au service de remplacement du CDG 81,

**AUTORISE** le Président à faire appel en tant que de besoin au service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et l'autorise à signer la convention correspondante le moment venu,

**DIT** qu'un crédit suffisant pour faire face à la dépense est prévu au budget.

**DELIBERATION N° 8**  
**Transfert d'un agent du CIAS à la 3CS**

La Vice-Présidente explique qu'un agent du CIAS a été mis à disposition de la 3CS du 12 octobre 2020 au 31 mars 2021 sur le Pôle Urbanisme, en attente du départ à la retraite d'un agent, délibération du 14/10/2020-16.

Compte-tenu du départ à la retraite de l'agent exerçant les fonctions d'instructrice des autorisations d'urbanisme,  
Compte-tenu du poste occupé par l'agent au sein du CIAS, emploi permanent à temps complet,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**VALIDE** le transfert du contrat à durée indéterminée de l'agent du CIAS à la 3CS à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021

**AUTORISE** le Président à signer le contrat de travail sur le poste permanent à temps complet du CIAS

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires

**DELIBERATION N° 9**  
**Annexe financière à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'HAJA**

En 2019, le CIAS et l'association Emmaüs ont confié l'accompagnement social des résidents des hébergements temporaires à l'association Habitat des Jeunes en Albigeois (HAJA). Une convention pluriannuelle de 3 ans contractualise cet accompagnement.

L'annexe financière annuelle établie sur la base du budget prévisionnel définit le montant de la subvention. Pour 2021, il s'élève à 30 000 €. Les conditions de paiements appliquées sont définies dans l'article 4.2 de la convention.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**VALIDE** le montant de la subvention à l'HAJA pour 2021

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires